

qui n'ont pas reçu les investitures de leur auguste Chef. Suivant des usages anciennement établis, la taxe pour ces investitures auroit dû aller au double de l'ordinaire, à cause de l'intervalle qu'il y a eu d'un regne depuis la mort de l'Empereur Charles VI. de glorieuse mémoire : Mais l'Empereur, pour faciliter les choses autant qu'il est possible, s'est démis de ce qu'il auroit pu prétendre à cet égard.

Ce Monarque, qui travaille assidûment aux affaires d'Etat, signe seul toutes les expéditions depuis les couches de son auguste Epouse.

Les divertissemens du Carnaval, qui ont été des plus brillans cette année à la Cour & dans la Ville, finirent le 10. Février, par un festin en masques, que les jeunes Archiducs & Archiduchesses donnerent dans leurs appartemens,

P R U S S E.

I. Plusieurs circonstances font juger à cette Cour, que les affaires qui restent à terminer entre-elle & la Cour de *Vienne*, sont sur un bon pied, particulièrement celles qui regardent la *Silésie*. Et ce qui est allégué en faveur de cette opinion, c'est l'investiture que prennent successivement les Princes & Seigneurs Autrichiens qui possèdent des Terres ou des Fiefs dans ce Duché. A quoi l'on peut ajouter, que le Roi de son côté leur a donné la permission de s'acquitter de ce devoir par le moyen de représentans; ce qui leur avoit été refusé, ainsi que nous l'avons fait remarquer le mois dernier. Le Prince d'Aversperg ayant institué en cette qualité pour son représentant le Baron de Sweerts, Chambellan du Roi, ce Baron reçut le 30. Janvier, l'investiture du Duché de *Munsterberg* pour ce Prince. On croit qu'il sera aussi chargé de recevoir celle du Prince

Wenceslas